



Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

29.055/II/PN



Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 16 octobre 1997, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte déposée suite à la publication, dans l'hebdomadaire "Vlan", des offres d'emploi suivantes, établies uniquement en français:

- |  |                  |
|--|------------------|
| - CPAS d'Ixelles                                   | 18 décembre 1996 |
| - administration communale de Woluwe-Saint-Lambert | 31 décembre 1996 |
|  | 15 janvier 1997  |
| - CPAS de Saint-Josse-ten-Noode                    | 15 janvier 1997  |
|  | 19 février 1997  |

Des renseignements communiqués, il ressort que toutes ces offres d'emploi ont été publiées également en néerlandais dans "Deze Week in Brussel".

Les offres d'emploi constituent des communications au public que les services locaux de Bruxelles-Capitale doivent établir en français et en néerlandais, conformément à l'article 18 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966.

Conformément à la jurisprudence constante de la C.P.C.L., il est possible de publier la communication soit dans les deux langues dans un seul et même journal ou hebdomadaire, soit dans une seule des deux langues dans une publication donnée et dans l'autre langue dans une autre publication. Dans ce dernier cas, les deux textes doivent être identiques (même contenu) et être publiés simultanément dans des publications ayant la même forme de diffusion (avis 28.048/D/II/PN/SM du 30 mai 1996).

Etant donné que les annonces en cause ont été publiées en néerlandais dans "Deze Week in Brussel", publication dont la forme de diffusion est similaire à celle du "Vlan", la CPCL estime que la plainte est recevable mais non fondée.

Le présent avis est communiqué à monsieur J. Vande Lanotte, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

**Le président,**

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the president.